

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

Chaque année après la période hivernale, le revêtement des voiries se dégrade. En effet, je constate que plusieurs artères de notre commune sont fortement dégradées et peuvent représenter un danger pour les usagers, et plus particulièrement les deux roues, vélos et motos. La responsabilité du Collège pourrait être engagée en cas d'accident.

En conséquence, il est urgent que Collège procède aux travaux de réhabilitation des voiries dégradées afin de garantir la sécurité des usagers.

Mes questions sont les suivantes :

1. Un relevé des voiries dégradées a-t-il été réalisé ?
2. Un budget a-t-il été prévu pour la réfection des voiries ?
3. Quand le Collège compte-t-il procéder à ces travaux ?
4. Le Collège pourrait-il me communiquer le planning des travaux ?

Madame L'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Effectivement, le service « Travaux publics » travaille avec une planification à long terme. Des listes détaillées sont tenues concernant la planification de l'asphaltage. Vu le budget disponible, nous devons déterminer des priorités. Cette priorité existe aussi bien pour les rues asphaltées que pour les trottoirs à rénover. En 2021 et 2022, nous disposons d'un million d'Euros pour le réaménagement des rues et de 1,2 million pour la rénovation des trottoirs. La planification de l'exécution a également été influencée par la planification des concessionnaires comme « Vivaqua » et « Sibelga ». Des réunions régulières sont organisées afin de coordonner au mieux le travail d'exécution des différents projets dépendants également de cette coordination. Les réalisations ont toujours lieu en continu pendant les mois hors hiver, excepté pendant les congés du bâtiment. La planification est publiée mensuellement dans le journal communal « Anderlecht Contact » avec le détail des projets concrets qui ont lieu chaque mois.